

Le conseil communal est prié de se réunir le mercredi 11 décembre 2024 à 17.00 heures dans la salle de réunion du conseil communal à Schuttrange, place de l'Eglise, pour y délibérer sur les points suivants

1. Finances communales

- 1.1. Approbation du budget rectifié de l'exercice 2024
- 1.2. Approbation du budget de l'exercice 2025
- 1.3. Allocation du don collecté lors de la fête nationale 2024 à différentes associations caritatives
- 1.4. Approbation de décomptes de travaux
 - 1.4.1. Aménagement de chemins piétons et pistes cyclables
 - 1.4.2. Réfection de chemins ruraux
 - 1.4.3. Extension du Centre Culturel « An der Dällt »
 - 1.4.4. Réfection de la salle harmonie et chorale
 - 1.4.5. Réalisation de logements pour jeune en situation difficile – Schënnbiérg à Munsbach
 - 1.4.6. Réaménagement du cimetière

2. Actes notariés, compromis et droit de préemption

- 2.1. Décision sur l'exercice d'un droit de préemption concernant des terrains sis à Munsbach, rue du Château
- 2.2. Décision sur l'exercice d'un droit de préemption concernant un terrain sis à Munsbach, rue Jeanne Rouff
- 2.3. Décision sur l'exercice d'un droit de préemption concernant un terrain sis à Munsbach, rue Jeanne Rouff

3. Urbanisme

- 3.1. Approbation d'un avenant à la convention d'exécution PAP Um Klapp, MUNS
- 3.2. Approbation d'une servitude de passage sur des terrains sis à Munsbach, lieu-dit « In der Langwiese »
- 3.3. Approbation d'une servitude de passage sur des terrains sis à Schuttrange, rue de Canach

4. Affaires sociales et 3^e Âge

- 4.1. Approbation d'une convention et des dispositions générales du contrat de prestations service « Service Repas sur Roues »
- 4.2. Prise en charge des frais de livraison du service « Repas sur roues »



5. Concessions au cimetière

5.1. Approbation de contrats de concession au cimetière communal

6. Règlements communaux

6.1. Confirmation d'un règlement temporaire d'urgence de la circulation

7. Questions écrites des conseillers

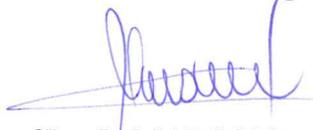
8. Question du public

9. Séance à huis clos

9.1. Nomination d'un employé communal de la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif pour les besoins du service des relations publiques

9.2. Nomination d'un fonctionnaire communal de la catégorie de traitement B, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif pour les besoins du service des relations publiques

Schuttrange, le 5 décembre 2024
Le collège des bourgmestre et échevins


Claude MARSON
président




c.s. Alain DOHN
secrétaire communal